



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 30
du 09 Mars 2022

TROMBINOSCOPE

La C.D.A. vous informe que le trombinoscope des arbitres est en ligne dans la rubrique « Arbitrage » / « Nos Arbitres » sur site du District.

ÉCHOGRAPHIE - CARDIAQUE

La C.D.A. vous rappelle que chaque arbitre majeur, peu importe sa catégorie, doit effectuer une fois dans sa vie une **ÉCHOGRAPHIE – CARDIAQUE**. Certains ne sont pas à jour de celle-ci et doivent impérativement être effectués avant le 31/08/2022 pour le renouvellement de l'été du D.M.A.

Sans avoir effectué votre échographie cardiaque, la licence ne pourra être validée et l'arbitre ne pourra aucunement officier la saison 2022/2023. Aucune dérogation ne sera faite.

Prenez donc dès maintenant contact avec votre médecin traitant (pour l'ordonnance) et prenez rapidement rendez-vous avec votre cardiologue ou si vous en avez pas, allez sur le site «Doctolib».

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Monsieur Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43).

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 05 & 06 MARS 2022

- MARLHIN Alexandre (06.19.30.88.17)

Merci de contacter, à partir du samedi matin uniquement la personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur. Vous pouvez également appeler le Président de la C.D.A. Nicolas BRUNEL (06.70.31.54.43) qui reste au service des arbitres.

ENCADREMENT TECHNIQUE DES ÉQUIPES SENIORS ET JEUNES MODIFICATION

La commission de district de l'arbitrage vous informe des modifications suivantes pour le statut des éducateurs et plus particulièrement sur le suivi réalisé par les arbitres lors des rencontres suivantes :

Seniors D1 et D2

U18 « D1 » et « D2 », U15 « D1 » et « D2 »

L'objectif de cette modification porte essentiellement sur le fait que les arbitres officiellement désignés vérifient uniquement l'identité de l'éducateur inscrit sur la feuille de match **et non plus la concordance entre la liste déclarée auprès de la commission du statut de l'encadrement des équipes et l'identité de l'éducateur mentionnée sur la feuille de match.**

De ce fait, nous demandons à tous les arbitres qui officient dans ces catégories de veiller scrupuleusement **au pointage des éducateurs diplômés ou non** en respectant les 2 points indiqués ci-dessous (**modification : 2^{ème} point**) :

- Faire preuve de rigueur sur la correspondance licence et identité des personnes présentes sur le banc de touche.
- **Après vérification (sans tenir compte de la liste des éducateurs diplômés), inscrire sur la FMI dans la rubrique « règlements locaux » : vérification effectuée et présence des éducateurs.**

Bien entendu, l'éducateur mentionné sur la FMI doit être présent :

- Lors de la réunion d'avant match
- Lors de la rencontre sur le banc de touche
- Lors de la signature de la feuille de match à l'issue de la rencontre

Ainsi dans la rubrique règlement locaux il faudra mettre **vérification effectuée et présence des éducateurs**

Mise en application immédiate

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Lorsque vous mettez un carton rouge, n'oubliez pas en plus de noter du n° de maillot, de noter le nom et prénom du joueur ainsi que son n° de licence et son club.

Trop d'arbitres oublient ces éléments lors de la rédaction du rapport.

AVIS AUX CLUBS

Lorsque que vous décidez de reporter (en accord des deux clubs) ou de déclarer forfait pour une rencontre où un arbitre est désigné, veuillez informer, outre la commission concernée, la permanence arbitrale du week-end de votre match (voir PV de la Commission des arbitres) ou BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

DERNIER RATTRAPAGE DES FORMATIONS CONTINUES DE TOUTES LES CATÉGORIES

ATTENTION : C'est l'unique rattrapage : le samedi 19 mars 2022 à GUILHERAND-GRANGES.

Aucun justificatif d'absence ne sera toléré.

Rendez-vous à 8h15 très précises au stade des Combes. La réunion prendra fin vers 13h30.

Tous les arbitres sur la liste ci-après doivent être présent sinon ils seront pénalisés de 10 pts sur leur note d'assiduité.

Liste des arbitres convoqués :

NOM	PRÉNOM	CATÉGORIE
SABOUR	AZEDDINE	District Assistant 1
ABACHKIA	SABER	District Assistant 2
EL HADDIOUI	JALAL	District Assistant 2
ASTIER	ANTOINE	District Assistant 2
LEBON	FLORIAN	District Assistant 2
MORET	JAMES	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
AMARA	MOHSEN	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4

AMROUNE	SAMIR	District 4
AURIC	FREDERIC	District 4
BAGHOUGH	AZIZ	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 4
BAHRADI	NADIR	District 4
BELKADI	MHAMED	District 4
BERTRAND	SEBASTIEN	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
FARIA CARVALHO	BRUNO	District 4
GAILLARD	ENAEL	District 4
GALOYAN	YOURI	District 4
GHEBBARI	JEREMY	District 4
GHEBBARI	JIMMY	District 4
GONCALVES	YOANN	District 4
HAFSOUNI	MAHER	District 4
KHIATI	NACER	District 4
LAMY	FELIX	District 4
LEBEAU	QUENTIN	District 4
MARTIN GARIN	YANN	District 4
MESTOURA	IDRIS	District 4
NAICH	MOSTAFA	District 4
NODON	KEVIN	District 4
PERGE	DAVID	District 4
PERRI	VINCENT	District 4
REBOUL	JEAN PIERRE	District 4
SHAMOIAN	RONALDO	District 4
YANIK	NAZMI	District 4
CHAABANE	MEDHI	District 3
CHEVAL ALBERT	FANNY	District 3
DADDA	DJILLALI	District 3
DJERIDI	IDRISS	District 3
GONCALVES	DANIEL	District 3
KHALDI	KAMAL	District 3
PINTO	PATRICK	District 3
BEGOT	SEBASTIEN	District 2
EL MARRAHI	SAID	District 2
JOUAN	JANNICK	District 2
SEDDOUGUI	FOUAD	District 1
ANDRE	MYLAN	J.A.D.

BENYEKHEEF	ISLEM	J.A.D.
BENYEKHEEF	MUSTAPHA	J.A.D.
DUSSAUD	ROMAIN	J.A.D.
EL MARZUIOUI	TAREK	J.A.D.
FRAISSE	MATEO	J.A.D.
GOMAR	AYMERIC	J.A.D.
GOMES	CHRISTIAN	J.A.D.
KHEBIBECHE	YANIS	J.A.D.
KRAU	SOLINE	J.A.D.
MATAICH	MOUAAD	J.A.D.
MONTOYA	MELINA	J.A.D.
ROMEGOUX	CLEMENT	J.A.D.

FORMATION SPÉCIFIQUE ARBITRAGE : BEACH SOCCER

Le Beach soccer est une pratique qui attire de plus en plus de licenciés car il s'adapte à la diversité des attentes de notre société.

Au cœur du projet fédéral de demain, le Beach soccer tend à se développer dans différents domaines qui constitueront de véritables piliers de développement et de pérennisation.

Pour information, la LAURA Foot a identifié notre District comme site référent du beach soccer.

A ce jour, 2 terrains de beach soccer sont référencés : GUILHERAND-GRANGES et VESSEAUX.

Par conséquent, un championnat (sous forme de plateaux de 3 équipes) aura lieu en semaine du 14 avril au 23 mai 2022 avec une finale départementale (4 équipes qualifiées) programmée le samedi 11 juin 2022

Naturellement, l'un des piliers de développement de cette pratique spécifique est la formation des arbitres.

A ce sujet, une formation spécifique arbitrage Beach Soccer sera organisée le samedi 9 avril 2022 (journée) au siège du District Drôme-Ardèche de Football.

Pour cela, merci de bien vouloir nous faire part de votre inscription par mail UNIQUEMENT à l'adresse : rviallet@drome-ardeche.fff.fr avec copie à arbitres@drome-ardeche.fff.fr pour le jeudi 24 mars 2022, délai de rigueur.

Toutes les candidatures seront étudiées et validées par la Commission de District de l'Arbitrage.

STATUT DE L'ARBITRAGE

Pour toute question relative au Statut de l'Arbitrage veuillez contacter jusqu'à nouvel ordre : BRUNEL Nicolas (06.70.31.54.43).

CLÔTURE DE LA FMI (POUR TOUTES LES CATÉGORIES)

Nous avons constaté que depuis le début de la saison que trop d'erreurs se produisent lors de la clôture de la FMI, ce qui peut avoir des conséquences dont certaines très importantes pour les clubs.

Nous vous rappelons qu'il est impératif lors de la clôture de la FMI, d'avoir dans votre vestiaire : soit les deux capitaines pour les adultes, soit les deux coachs pour les jeunes. Il faut leur demander de bien vérifier l'historique des faits de jeu et ensuite leur faire signer et clôturer la FMI.

Le Règlement Intérieur sera appliqué pour tout manquement à ce devoir.

NOTES DE FRAIS D'ARBITRAGE

Il est rappelé que lorsqu'une rencontre ne se joue pas pour diverses raisons (Arrêté Municipal, terrain impraticable, absence de l'équipe visiteuse, etc....) **vous devez UNIQUEMENT prendre les frais de déplacement et non les frais d'équipement.**

ABSENCES DE DERNIÈRE MINUTE

Lors de sa dernière séance du Bureau, la C.D.A. a décidé que pour chaque absence de dernière minute (que ce soit pour blessure professionnelle ou tout autre raisons), **vous devez impérativement avertir la personne de permanence arbitrale du week-end et joindre le plutôt possible un justificatif.... J + 6..... (certificat médical, attestation professionnelle etc....auprès de la Commission des arbitres).**

Pour tout manquement à ce devoir, la C.D.A. appliquera Le Règlement Intérieur.

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La C.D.A. vous rappelle d'être vigilant et de faire votre rapport avant le mercredi soir. En cas de carton rouge penser à relever tous les éléments pour l'établissement de votre rapport.

Comme annoncé lors des Assemblées Générales, nous vous rappelons que suite à deux jaunes puis un rouge, ou tout autre motif disciplinaire, vous devez faire votre rapport via le Portail des Officiels.

Si le portail des officiels ne fonctionne pas et si vous n'avez pas accès à votre rapport en ligne vous devez faire votre rapport circonstanciel par mail à la boîte mail discipline.

DÉSIGNATIONS

Pour toutes vos questions, vous pouvez utiliser la boîte mail. Merci de ne pas contacter systématiquement le désignateur.

Nous vous rappelons aussi qu'il est important de consulter vos désignations jusqu'au vendredi soir 20 heures, car des modifications peuvent y être effectuées tout au long de la semaine (horaires ou terrains).

La C.D.A. vous préviendra de tout changement uniquement à partir du vendredi soir après 20 heures.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. vous rappelle que toute indisponibilité doit être déposée 15 jours avant et doit être gérée sur l'ensemble du week-end. Pour toute indisponibilité non déposée dans les temps et dans le créneau horaire, l'arbitre sera considéré comme libre et donc pouvant être désignable.

Tout manquement à cette obligation verra l'application stricte du règlement intérieur de la C.D.A.

AGENDA PRÉVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2021-2022 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCÈS VERBAUX et ARBITRAGE

Il est rappelé aux arbitres qu'il est obligatoire d'être présent au stage de recyclage.

En cas d'absence vous devez envoyer votre justificatif par mail à la boîte mail arbitre avec une copie à Roland VIALLET si cela n'est pas fait une perte de 10 pts sera appliquée sur votre note d'assiduité.

Vous devrez également être présent au rattrapage sinon une nouvelle perte de 10 pts vous sera imputée.

- **Samedi 19 mars :**

Rattrapage des Formations continues de toutes les catégories d'arbitres

MAI 2022

- **Vendredi 13 mai :**

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

Commission vous rappelle que lors des matchs de coupe U15 et U18, en cas d'égalité au bout des 90 minutes il n'y a pas de prolongation, séance de tirs au but direct.

COURRIER DES ARBITRES

- . **SEDDOUGUI Fouad** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 10/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **EL HASSOUNI Brahim** : Courriel nous adressant son rapport circonstancié de sa rencontre Foot Diversifié du 23/02/222. Lu et noté.
- . **PELOUAS Titouan** : Courriel nous adressant son Certificat Médical justifiant son absence à sa rencontre du 25/02/2022. Lu et noté.
- . **MONTAGNON Noémie** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 30/04/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **LAHOUSSE Samuel** : Courriel nous informant de son indisponibilité jusqu'au 16/03/2022 (Certificat Médical). Lu et noté. Prompt rétablissement.
- . **DYOURA Yousra** : Courriel Lu et noté. Transmis à la commission des jeunes.
- . **DA SILVA Patrice** : Courriel nous informant du dysfonctionnement de la FMI de sa rencontre U18 D 4 du 06/03/2022. Lu et noté.
- . **CHEVECHIAN Mike** : Courriel nous informant du dépôt de réserve technique lors de sa rencontre U 15 D 1 du 05/03/2022. lu et noté. Transmis à Roland VIALLET.
- . **PINTO Patrick** : Courriel Lu et noté.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (ÉCUSSON)

Le port de l'écusson est obligatoire (sauf pour les stagiaires). Ceux qui n'en ont pas ou qui l'auraient perdu, peuvent le demander à Roland VIALLET Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr le montant de l'écusson est de 5€ qui sera prélevé à votre club d'appartenance.

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES (LIVRE)

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « **le Football et ses règles** » édition 2022 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le Secrétaire
Jean Baptiste RIPERT